

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs

de produits manufacturés de jute et de coco admissibles au bénéfice de contingents tarifaires communautaires

L'attention des importateurs est appelée sur la publication du règlement (CE) n° 17/2012 (JOUE L 8/12), modifiant l'annexe III du règlement (CE) de base n° 32/2000 (JOCE n°L 5/2000) relative aux contingents tarifaires pour **les produits manufacturés de jute et de coco**.

Conformément à ses dispositions, la période de validité de ces contingents, ouverts sous les numéros d'ordre 09.0107, 09.0109 et 09.0111, est remplacée par :

«du 1.1.2012. au 31.12.2012», «du 1.1.2013 au 31.12.2013».

Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2012.